

# Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **7 (1862)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Paso del Macho, et la plupart des bourgs de la province de la Vera-Cruz, s'étaient prononcés contre le gouvernement de Juarès. On s'attendait à voir, à notre approche, un mouvement semblable éclater à Puebla, et seconder une attaque que le général de Lorencez se proposait de diriger contre la position fortifiée de Guadalupe, qui couvre la ville. Bien que les détails manquent, par suite de l'irrégularité des communications de l'intérieur avec la Vera-Cruz, on a su, dans ce port, le 15 mai, au moment même du départ du paquebot *la Louisiane*, par une dépêche officielle du général de Lorencez, adressée le 9, au commandant de la marine, que l'armée occupait, à cette date, son campement d'Amozoc, sur le plateau d'Anahuac.

» D'après des rapports d'origine mexicaine, l'attaque projetée a en effet été exécutée le 5 avec une grande vigueur, mais sans atteindre son but, les retranchements de Guadalupe n'ayant pas été enlevés. Depuis lors, aucun autre engagement n'avait eu lieu.

» Le gouvernement de l'empereur prend immédiatement des mesures pour expédier au Mexique des renforts considérables. »

D'après une lettre de Puebla, du 10 mai, les pertes de l'armée française seraient de 142 hommes hors de combat; celles de l'armée mexicaine, de 240 blessés et 146 morts.

*P. S.* Les dernières nouvelles de New-York, en date du 7 juin, annoncent que Banks, secondé de détachements de Fremont et de Mc Dowel, a repris tout le terrain que Jackson lui avait fait perdre, mais sans pouvoir entamer sérieusement ce dernier. — Halleck a fait 10 mille prisonniers de l'armée en retraite de Beauregard. — La bataille de *Fair-Oak*, devant Richmond, a été vivement disputée; le 31 mai, les sécessionnistes en offensive ont eu l'avantage; mais ils ont été refoulés le lendemain. La perte des fédéraux est d'environ six mille hommes. Des renforts ont été envoyés à Mc Clellan.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

BERNE, 14 juin. — Le Conseil fédéral a promu hier au grade de lieutenant-colonel les majors fédéraux Frey, Emile, d'Aarau, et Lecomte, Ferdinand, de Lausanne.

Le département militaire a chargé M. le lieutenant-colonel Scherer, instructeur de cavalerie, de la révision du règlement d'exercice de la cavalerie, et de l'élaboration d'un règlement sur le service des guides. Celui-ci n'entrera en vigueur que

lorsque les règlements sur le service en campagne et le service intérieur auront été sanctionnés par l'Assemblée fédérale.

Le département vient de recevoir de l'inspecteur de la cavalerie, M. le colonel Ott, le nouveau modèle de selle (système danois), qui fera l'objet d'un message à l'Assemblée fédérale touchant son adoption pour la cavalerie et l'artillerie montée. Le modèle n'a qu'une fonte de pistolet hors-montoir, la fonte du côté montoir est remplacée par une sacoche dans laquelle se placent les petits effets d'habillements. Le porte-manteau ne contient que l'uniforme, le pantalon de fatigue et la seconde paire de demi bottes sans éperons.

Un avantage réel de la selle, est qu'elle peut être démontée complètement jusqu'à l'arçon. Elle pèse près de 15 livres de moins que la selle actuelle, notre bock hongrois, qui s'est survécu.

---

Le Conseil fédéral a décidé d'envoyer au rassemblement des troupes du sud de l'Allemagne : MM. les lieutenants-colonels fédéraux Pfau et Rothpletz, et au camp de Châlons : M. le colonel fédéral Fogliardi, et M. le major fédéral Tronchin. M. le lieutenant d'artillerie Bleuler ira à Londres pour des études sur l'artillerie

---

La place de surveillant des fortifications de St-Maurice, occupée de son vivant par M. le commandant Amacker, décédé dernièrement, ne sera pas repourvue, en vue de la centralisation qui doit se faire dans la direction des fortifications fédérales.

---

La place d'intendant fédéral des poudres ne sera mise au concours que lorsque l'intendance de ce régäl aura subi une réorganisation fondamentale.

---

**Italie.** — La récente entreprise échouée des Garibaldiens contre le Tyrol, a provoqué quelques mouvements de troupes à la frontière suisse. Des détachements autrichiens se sont rapprochés du Stelvio. D'autre part, on annonce de la Valteline que les troupes italiennes forment un cordon de Chiavenna à Bormio ; il est arrivé dernièrement dans cette dernière localité 4 à 5 bataillons, surtout des chasseurs ; 4 bataillons se trouvent en outre tout près de là, dans le val Canonica. Un nouveau bataillon est encore arrivé à Tirano. On assigne à ces mesures extraordinaires de la part du gouvernement de Turin, un double but : d'abord celui d'empêcher toute incursion dans le Tyrol, ensuite de mettre obstacle à des envois d'armes venant du territoire suisse pour des corps-francs italiens.

**Valais.** — Le Grand Conseil, dans sa session de mai dernier, a nommé commandant de bataillon M. le major Charles de Rivaz, de Sion, et major du 53<sup>e</sup> bataillon fédéral, dont M. Chapelet a pris le commandement à la suite du décès de M. Amaker, M. Joseph de Cocatrix, de St-Maurice, ci-devant capitaine au service de Naples.

Le 8 juin courant, a eu lieu à Monthey, la réunion de la Société valaisanne des officiers. Une quarantaine de membres étaient présents. Cette petite ville s'était toute pavoisée pour la circonstance ; elle a fait à ses hôtes l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux.

Après avoir assisté en corps au service divin, et entendu une excellente allocution de M. l'aumônier du 53<sup>e</sup> (M. Beck, curé d'Aigle), MM. les officiers se sont rendus à la *Croix-d'Or*, où différentes questions, d'un intérêt incontestable pour les milices valaisannes, ont été discutées et résolues. L'assemblée a chargé notamment son comité de faire des démarches auprès du gouvernement, afin qu'il renonce au système d'emmagasiner les armes, et que celles-ci soient rendues aux militaires.

MM. Barman, colonel fédéral, Closuit, commandant et Denériaz, capitaine, tous trois membres du comité, ayant demandé à être remplacés, et s'étant absolument refusés à fonctionner plus longtemps, l'assemblée les a remplacés par M. le commandant Stucky, et les capitaines Joseph Morand et Joseph Solioz. M. Stucky présidera le nouveau comité dont font encore partie MM. les commandants Léon Roten et Maurice Chapelet.

Après avoir désigné Vouvry comme lieu de réunion pour la prochaine assemblée, MM. les officiers ont été conduits sous les arbres de la grande place, où un banquet les attendait. Les toasts salués par le canon, la musique de Monthey et de nombreux spectateurs, n'ont pas tardé à animer le repas, où ont pris place quelques officiers des districts d'Aigle et de Vevey, les uns en uniforme, les autres en bourgeois. M. le colonel Barman, président résignant, a porté une santé éloquente et chaleureuse à la patrie suisse. MM. Chapelet et de Bons, chef du département militaire, ont pris ensuite la parole. D'autres toasts auraient suivi, mais malheureusement une pluie d'orage est venue brusquement mettre un terme à la fête, en forçant les convives et les spectateurs à aller chercher un refuge dans les maisons voisines.

Le lendemain, MM. les officiers ont visité les fortifications de St-Maurice, et pris part à un dîner assaisonné par la franche gaité et servi dans une ferme vaudoise attenante. Ces belles journées, dont les heures se sont écoulées trop rapidement, ont été terminées par une réunion générale au théâtre de St-Maurice, où les amateurs de cette petite ville ont joué, avec un succès très remarquable, le premier opéra comique qui ait été entendu en Valais.

**Fribourg.** — Le Conseil d'Etat a accordé, dans sa séance du 18 courant, un brevet de sous-lieutenant de cavalerie à M. Lucien Hartmann, fils de M. le lieutenant colonel fédéral Hartmann de Fribourg.

**Vaud.** — Dans sa séance du 7 juin 1862, le Conseil d'Etat a délivré des brevets de 2<sup>d</sup> sous-lieutenant d'artillerie à MM. *Sillig*, Edouard, à Vevey; *Mermoud*, Gustave, à Poliez-le-Grand; *Mayor*, Constant, à Montreux, et *Rosset*, Alexandre, à Villeneuve. — Le même jour, il a nommé MM. *Cugnet*, Louis, à Bursins, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position n<sup>o</sup> 69 (arrondissements nos 6 et 8); — *Dazimon*, Antoine-Marc, à Signy, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 3 d'élite du 4<sup>e</sup> arrondissement, — et *Guignard*, Louis-Ulysse, à l'Abbaye, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 1 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 21 dit, M. *Ramelet*, Paul, à Aubonne, a été nommé 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite n<sup>o</sup> 8 fédéral (8 cantonal).

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie **PACHE**, à Lausanne, et à M. **TANERA**, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

Annonces militaires : 20 centimes la ligne.